Recherches

DU CONSEIL
DU STATUT
DE LA FEMME

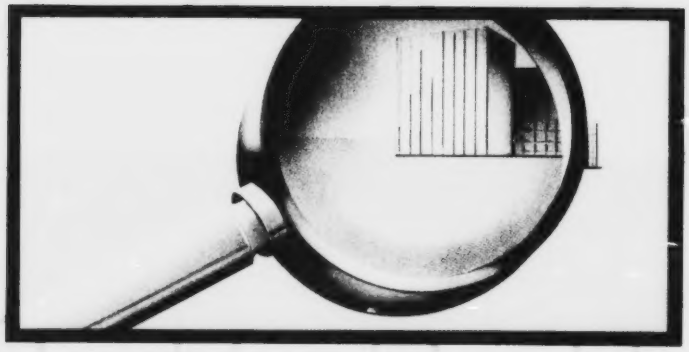

Québec

Gouvernement du Québec
Conseil du statut de la femme

RAPPORT ET PROPOSITIONS SUR LA PRÉVENTION DES ABUS SEXUELS À L'ÉGARD DES ENFANTS

(DOCUMENT ADOPTÉ À L'ASSEMBLÉE DU CSF DES 15 ET 16 MAI 1986)

RECHERCHE: LOUISE BARNARD
LISE DUNNIGAN

RÉDACTION: LISE DUNNIGAN

JUIN 1986

Québec:
8, rue Cook
3ième étage, bureau 300
Québec G1R 5J7

Montréal:
1255, place Philippe,
bureau 708,
Montréal H3B 3G1

Dépôt légal: 2ième trimestre 1986
Bibliothèque Nationale du Québec
ISBN: 2-550-16401-6

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

1. Présentation..... 1

1.1 Comment le CSF a été amené à se pencher sur la question des abus sexuels à l'égard des enfants. 1
1.2 Objectifs poursuivis dans ce travail..... 2
1.3 Méthode de travail..... 5
1.4 Contenu du présent document..... 7

2. Portrait de la situation des abus sexuels d'enfants en général, et des abus sexuels dans la famille..... 9

2.1 Études du Comité québécois de protection de la jeunesse..... 9
2.2 Rapport Badgley..... 15
2.3 Qualité des données: un recul probable..... 17

3. La prévention des abus sexuels d'enfants..... 17

3.1 Qu'est-ce que la prévention?..... 17
3.2 Aperçu des interventions et ressources existantes au Québec..... 21
3.3 Recommandations d'organismes publics concernant la prévention des abus sexuels..... 31
3.4 Besoins et préoccupations exprimés par les intervenantes(ts) que nous avons rencontrées(és).. 38

4. Recommandations..... 46

RÉFÉRENCES..... 51

ANNEXES

A- Liste des programmes québécois de prévention des abus sexuels, d'après le répertoire du Centre national d'information sur la violence dans la famille..... 53

B- Recommandations du CCSF du Manitoba et conclusion de leur avis au gouvernement manitobain..... 55

C- Liste des intervenantes et intervenants rencontrées(és)..... 59

1. Présentation

1.1 Comment le CSF a été amené à se pencher sur la question des abus sexuels à l'égard des enfants.

L'année 1984 a été ponctuée de plusieurs événements qui ont fait ressortir l'importance du problème des abus sexuels commis envers les jeunes. D'abord il y eut la publication par le Comité québécois de protection de la jeunesse d'un document de près de 400 pages intitulé "La protection sociale des enfants victimes d'abus sexuels... où en sommes-nous?" Puis en août il y eut le dépôt du rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, plus couramment désigné comme le rapport Badgley; ce comité formé par le gouvernement fédéral consacrait une grande partie de son volumineux document à la question des agressions sexuelles envers les jeunes. Enfin à l'automne 1984, se déroulait à Montréal le 5e Congrès international sur les enfants maltraités et négligés, auquel participaient 2,000 spécialistes venus de 36 pays et où furent entendues plusieurs dizaines de communications portant sur le problème des enfants victimes d'abus sexuels.

Un autre événement malheureux créa aussi un mouvement d'opinion à travers le Québec, à savoir l'enlèvement d'un garçonnet de la région de Montréal âgé de 4 ans qui fut tué après avoir été agressé sexuellement.

Au cours de cette même année, le Conseil du statut de la femme effectuait un bilan des actions gouvernementales entreprises depuis l'adoption par le gouvernement québécois d'une politique d'ensemble de la condition féminine, politique dont les éléments étaient contenus dans le

document "Egalité et Indépendance" (CSF 1978). A l'occasion de ce bilan, le CSF constatait que le problème des abus sexuels figurait parmi ceux ayant pris le plus de relief au cours des dernières années, en ce qui a trait à la condition des femmes et à la condition particulière des jeunes adolescentes. Car contrairement à l'image laissée par le drame de l'été 1984, les enfants victimes d'agressions sexuelles sont en grande majorité des filles(9 fois sur 10), et leurs agresseurs sont rarement de purs étrangers, mais le plus souvent des hommes connus faisant partie de leur entourage ou de leur famille, comme nous le verrons plus loin.

Les sources officielles ayant fait état à la fois de la forte augmentation des cas déclarés d'abus sexuels d'enfants et du nombre encore plus important de cas non déclarés, les spécialistes ayant exposé la gravité des conséquences de ces agressions sur la vie de celles (et ceux) qui en sont victimes et des difficultés vécues entre autre par les conjointes des abuseurs, il nous est apparu impérieux d'amorcer au CSF un examen de cette question. A l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse, le CSF inscrivit donc à son programme de recherche la préparation d'une première étude sur les abus sexuels à l'égard des jeunes.

1.2 Objectifs poursuivis dans ce travail

Sur la base de quelques lectures et consultations préliminaires, le projet d'étude formulé par le service de la Recherche fut rapidement circonscrit à la problématique de la prévention des abus sexuels dans la famille.

En effet, il ressort d'une part que les informations et interventions de toute nature reliées respectivement aux abus commis dans la famille et hors de la famille sont inversement proportionnelles à leur incidence; en effet, bien que l'inceste et les abus commis à l'intérieur du milieu familial soient de loin les plus fréquents, ce sont les agressions commises par des étrangers qui font l'objet, semble-t-il, du plus grand nombre de publications ou d'initiatives. Cet état de fait peut être attribué au statut et aux valeurs historiquement attachées à l'institution familiale, mais demeure une lacune majeure de la réponse que notre société apporte aux agressions subies par les enfants.

D'autre part, les premiers efforts consacrés jusqu'ici à la lutte contre les abus sexuels à l'égard des enfants ont surtout porté sur le processus législatif et sur l'intervention judiciaire et sociale auprès des victimes, des agresseurs et de leur famille. Bien peu d'importance a été accordée à la prévention en ce domaine, ce qui peut également s'expliquer par l'ampleur soudaine des demandes d'intervention et l'urgence des situations vécues. Cependant, encore une fois, l'absence ou l'insuffisance des actions préventives ne peut être ignorée plus longtemps car elle signifie le renoncement à s'attaquer aux causes du problème.

Aucun ministère québécois à notre connaissance n'a de programme continu ni de groupe de travail directement affecté au problème global des abus sexuels ou au problème particulier des abus sexuels dans la famille. Le seul organisme public ayant un mandat explicite sur ces questions, le Comité de protection de la jeunesse, s'est vu retirer ses responsabilités dans le domaine de la

prévention et a récemment été réduit en effectifs et intégré à la Commission des droits de la personne.

Nous avons donc choisi de faire porter notre étude principalement sur ces deux dimensions les plus négligées, soit l'importante proportion d'abus commis à l'intérieur des familles, et les lacunes apparentes dans les ressources orientées vers la prévention de ce type particulier d'abus. Il faut préciser cependant que si d'une part les abus sexuels intra-familiaux constituent nettement, à notre avis, l'aspect le plus important des abus sexuels commis envers les enfants, nous ne voulons pas, par ailleurs, en parlant de prévention, faire oublier les besoins en matière d'intervention judiciaire et sociale, lesquels apparaissent avec un caractère d'urgence à travers tous le réseau des services sociaux et de santé.

Etant donné le double mandat du Conseil du statut de la femme, à savoir celui de conseiller le gouvernement et d'informer la population, les objectifs poursuivis dans la préparation du présent document furent donc les suivants:

1. Rappeler sommairement la situation des abus sexuels à l'égard des enfants au Québec;
2. Donner un aperçu des ressources et interventions existantes orientées vers la prévention des abus sexuels, et particulièrement ceux commis dans la famille;
3. Relever les recommandations formulées par divers organismes publics ainsi que les besoins identifiés par des intervenantes(ts) concernées(és);

4. Formuler quelques recommandations générales à l'endroit du gouvernement québécois en vue de favoriser la prévention des abus sexuels à l'égard des enfants, et en particulier des abus commis dans la famille.

Etant donné la complexité du sujet, le peu d'étendue de nos connaissances et le temps limité dont nous disposions pour ce premier travail, il était entendu dès le départ que notre rapport allait constituer une première exploration et un début de réflexion à partir desquels nous entendions suggérer quelques pistes d'action pour le CSF et pour le gouvernement ou d'autres instances. Plutôt que d'entreprendre isolément une étude plus ambitieuse et forcément plus longue, cette façon de procéder devait nous permettre d'interpeler rapidement un éventail de milieux concernés et de susciter des échanges plus larges sur la question.

1.3 Méthode de travail

Les sources que nous avons utilisées pour réaliser nos objectifs sont de deux ordres. Premièrement nous avons réuni une documentation portant sur les abus sexuels à l'égard des enfants et sur la prévention en ce domaine.

Les principaux éléments de cette documentation sont évidemment les publications du Comité de protection de la jeunesse et le rapport Badgley. Nous avons aussi pris connaissance de certaines communications présentées au Congrès international sur l'enfance maltraitée et négligée, et obtenu par des personnes qui y avaient

assisté une intéressante documentation sur de nombreux organismes et programmes américains consacrés à cette problématique. Certains documents produits en Ontario et au Manitoba nous ont également été transmis; parmi ceux-ci figure un rapport du Manitoba Council on the Status of Women que nous citerons à quelques reprises. On trouvera en référence les documents utilisés ainsi que des sources complémentaires.

Pour identifier d'autre part les milieux ou individus particulièrement intéressés à la question des abus sexuels d'enfants, nous avons pris contact avec la Clinique des Jeunes St-Denis à Montréal, avec le CSS de Repentigny (où existe la plus importante équipe d'intervention sociale au Québec sur les abus sexuels dans la famille), avec le CSS de Québec, avec le Regroupement des CALACS (Centres d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel), avec deux troupes de théâtre pour enfants (le Théâtre de Carton et le Théâtre Pince-Farine en ville) qui ont des productions portant sur le sujet, avec des travailleuses du réseau des affaires sociales qui ont développé des interventions préventives en milieu scolaire, et enfin avec le Centre d'hébergement-jeunesse de Ste-Foy qui accueille entre autres des adolescentes victimes d'abus sexuels.

Nous avons également vérifié auprès des ministères de l'Éducation et de la Santé et services sociaux, s'il existait chez eux des services, comités, programmes ou projets de quelque nature que ce soit en rapport avec la prévention des abus sexuels d'enfants et toutes les réponses obtenues furent négatives. Un seul projet ponctuel à été identifié, à savoir la campagne "Réagissons" qui s'étendait sur l'année 1985-1986 et impliquait

la collaboration de divers ministères. (Nous en reparlerons plus en détail au point 3.2).

Afin de développer une meilleure compréhension de la situation des personnes directement touchées par les abus sexuels, nous avons séjourné quelques jours à Repentigny parmi l'équipe du programme de traitement des enfants abusés sexuellement; on nous a permis au cours de ce séjour, de rencontrer des groupes de pères abuseurs, ainsi que de mères d'enfants abusés sexuellement.

La liste complète des intervenantes(ts) que nous avons rencontrées(és) en entrevue figure à l'annexe A. La plupart de nos lectures et rencontres ont été réalisées au cours du mois de juin 1985, et une autre partie a été effectuée fin mars et début avril 1986.

Mentionnons que nous avons sollicité les commentaires de la plupart de ces personnes quant aux recommandations présentées au point 4 du présent document; cependant leur formulation finale et l'ensemble de ce rapport n'engagent que le Conseil du statut de la femme.

1.4 Contenu du présent document

Dans les pages qui suivent sont présentés l'essentiel des informations et réflexions que nous avons recueillies au moyen de la documentation consultée ainsi que des entrevues réalisées.

Au point 2 sont d'abord réunies les principales données qui permettent d'évaluer l'ampleur du problème des abus sexuels au Québec et au Canada et des cas d'abus commis

dans la famille en particulier. Il s'agit essentiellement des données produites par le Comité de protection de la jeunesse.

Au point 3 nous aborderons la problématique de la prévention d'abus sexuels et nous traçons un premier portrait des ressources et initiatives existantes au Québec; nous présentons ensuite les principales recommandations formulées par le Comité québécois de protection de la jeunesse, le comité Badgley, le Manitoba Council on the Status of Women et le comité québécois de consultation sur la politique familiale; enfin les besoins et préoccupations des personnes que nous avons consultées sur cette question sont rapportés de façon synthétique.

Le point 4 contient les deux recommandations d'ordre général que nous adressons au gouvernement québécois. Bien que nous ayons cherché à nous faire une idée la plus juste possible du problème, des ressources et des besoins dans ce domaine, cette première incursion dans le sujet a confirmé notre impression initiale: les difficultés y sont nombreuses et complexes, les besoins sont immenses et pressants, et nous ne pouvons présentement que presser le gouvernement de se pencher au plus tôt sur les moyens à mettre en oeuvre pour le développement de la prévention des abus sexuels d'enfants, avec tous les milieux intéressés.

2. Portrait de la situation des abus sexuels d'enfants en général, et des abus sexuels dans la famille

2.1 Etudes du Comité québécois de protection de la jeunesse

Les plus récentes données sur la situation des abus sexuels au Québec sont contenues dans un document du Comité de protection de la Jeunesse paru au début de 1984[1].

Définition de l'abus sexuel

On y trouve d'abord en introduction une définition de l'abus sexuel, inspirée de la littérature psycho-sociale sur le sujet.

> "Il y a abus sexuel quand:
>
> .un enfant est forcé ou entraîné dans une relation sexuelle complète ou incomplète;
> .il y a utilisation d'un enfant en vue d'une gratification sexuelle, ou la permission d'un adulte à une autre personne pour utiliser l'enfant en ce sens;
> .il y a une activité sexuelle, planifiée ou non, d'un partenaire plus âgé, connu ou non, avec un enfant privé de ses droits humains de décider s'il veut participer à cette activité sexuelle;
> .il y a un "mauvais usage", une déviation, - Brant et Tisza parlent de "sexual misuse" au lieu d'abus sexuels, -comme étant l'exposition d'un enfant à une stimulation sexuelle inappropriée à son âge, à son niveau de développement psychosexuel et à son rôle dans la famille;

---

1) MESSIER Camille, DE CHAMPLAIN Jean, "La protection sociale des enfants victimes d'abus sexuels, où en sommes-nous au Québec?" Comité de protection de la jeunesse, 1984, 379 pages.

> .il y a implication d'enfants ou d'adolescents immatures dans leur développement, en des activités sexuelles qu'ils ne comprennent pas entièrement, auxquelles ils sont incapables de donner un consentement renseigné, ou qui violent les tabous sociaux ou les rôles familiaux;
> .il y a des relations hétéro ou homosexuelles complètes ou non, ou des jeux sexuels entre un (ou des) adulte(s) et un enfant de moins de 18 ans, ayant pour but soit de stimuler sexuellement l'enfant, soit d'utiliser l'enfant pour obtenir une stimulation sexuelle sur sa personne et/ou sur un/une partenaire".[1]

Les auteurs présentent également en introduction certains faits qui rencontrent un large consensus chez les spécialistes de la question, à savoir[2]:

1. le nombre de cas déclarés d'abus sexuels d'enfant augmente d'année en année;
2. la plupart des cas réels ne sont jamais rapportés;
3. parmi les victimes il y a environ 10 filles pour 1 garçon;
4. les personnes abusives sont presque toutes des hommes adultes, connus de leur victime, et ayant souvent été abusés ou maltraités eux-mêmes durant l'enfance;
5. la majorité des abus sexuels sont de nature incestueuse et les trois quarts des cas d'inceste sont du type père/fille;

---

1) MESSIER Camille, DE CHAMPLAIN Jean, "La protection sociale des enfants victimes d'abus sexuels. Cahier synthèse", Comité de protection de la jeunesse, 1984, pp. 7, 8.

2) IDEM, pp. 5, 6.

Les cas signalés au Québec

Au Québec, le nombre de signalements d'abus sexuels acheminés au CPJ est passé de 379 en 1978 à 806 en 1981; la proportion de ces signalements parmi tous les cas de mauvais traitements passait de 7,4% à 26,9% sur la même période. Ces chiffres correspondent à un taux de signalement d'environ 1 enfant sur 2,000, calculé selon le nombre de jeunes Québécois d'âge mineur[1].

Voyons maintenant le portrait plus détaillé des enfants qui font l'objet de signalements au Québec, selon les données compilées par le CPJ[2].

-4 enfants sur 5 sont des filles;
-leur répartition selon les régions est à peu près semblable;
-leur âge moyen au moment du signalement est de 12 ans; dans la région de l'Estrie cependant la moyenne d'âge est de 8½ ans;
-dans environ 34% des cas, le signalement porte sur plus d'un enfant de la même famille;
-dans 19% des cas, l'abus sexuel est conjugé à d'autres types d'abus; cette situation s'observe particulièrement chez les 0-5 ans dont 27% subissent des abus multiples;
-dans 84% des cas, les enfants habitent dans leur milieu familial, cependant environ la moitié seulement habitent avec leurs deux parents;
-dans 40% des cas, les enfants signalés sont déjà connus d'un CSS; près d'un quart de ces derniers sont en famille d'accueil;

---

1) IDEM p. 21
2) IDEM pp. 27, 28

-dans 28% des cas, l'enfant avait déjà fait l'objet d'au moins un autre signalement de mauvais traitement au DPJ; un sur quatre des signalements antérieurs faisait état d'abus sexuels.
-l'abuseur est un membre de la famille dans 63% des cas, et une personne connue mais non parente dans 27% des cas (ami, gardien, professeur, voisin, etc...); 8% des cas sont le fait de plus d'une personne abusive à l'égard du même enfant; dans seulement 2% des cas, le signalement dénonce un parfait inconnu de l'enfant ou de sa famille;
-l'abuseur est presque toujours de sexe masculin (97%);
-les situations d'inceste père/fille prédominent (48%);
-11% des abuseurs sont des adolescents de 17 ans ou moins;

Les cas d'abus sexuel reconnus fondés

Sur l'ensemble des cas signalés d'abus sexuels, la majorité (59%) sont reconnus fondés après évaluation par le Directeur de la protection de la jeunesse et un certain nombre sont jugés douteux ou gardés en suspens (12%)[1].

Parmi les cas reconnus fondés, la moitié des actes reprochés aux personnes abusives sont des "gestes d'approche, des caresses, des attouchements et des jeux sexuels" alors qu'environ 19% vont jusqu'à la pénétration vaginale ou anale. Ces proportions varient selon l'âge des victimes: ainsi 32% des 15-17 ans sont victimes de pénétration alors que 10% des 0-5 ans subissent ce type d'abus[2].

1) IDEM p. 31. D'après l'équipe du CSS de Repentigny, dans les cas d'inceste père-fille, pratiquement tous les cas signalés par les filles elles-mêmes sont reconnus fondés.
2) IDEM p. 31

La majorité des cas d'inceste père/fille prennent la forme de touchers ou de jeux sexuels (61%); il y a pénétration dans 22% des cas (correspondant à la définition légale de l'inceste) et activités sexuelles orales dans 12% des cas[1].

Environ la moitié des cas d'abus sexuel reconnus fondés ont un caractère de continuité, et en particulier dans les situations d'inceste père/fille (68%). La durée moyenne de tous les cas ayant un caractère de continuité est de 19 mois, mais les cas d'inceste père/fille ont une durée moyenne plus élevée soit 22½ mois[2].

L'utilisation de la violence est rapportée dans 30% des dossiers d'abus sexuels; mais ce pourcentage monte à 56% lorsqu'on considère uniquement les dossiers où des indications sont fournies quant à la présence ou non de violence; dans les cas d'inceste père/fille, la violence est rapportée dans 72% des dossiers où l'information est disponible[3].

Les filles victimes d'inceste père/fille représentent la majorité (55%) des filles abusées; leur âge moyen au moment du signalement est de 13 ans et il était de 11 ans au moment du premier abus (la moitié des filles ont été abusées pour la première fois entre 6 et 12 ans)[4].

Au moment du signalement une majorité des filles victimes d'inceste père/fille vivaient avec leurs deux parents (59%), un certain nombre avec leur mère seulement (20%) ou avec leur père seulement (14%).[5]

---

1) IDEM p. 32
2) IDEM p. 33
3) IDEM p. 33
4) IDEM p. 35
5) IDEM p. 35

Constats généraux

D'après les auteurs du document, le profil des enfants québécois signalés au DPJ pour abus sexuels ressemble à celui des enfants américains signalés pour le même motif. Cependant quelques particularités sont observées chez les enfants québécois: ainsi ils semblent être plus souvent victimes de violence physique ou verbale et ils sont en moyenne plus jeunes que les enfants américains au moment du signalement[1].

En conclusion de leur étude, les auteurs notent la grande difficulté d'évaluer et d'aider correctement les victimes de moins de 12 ans.

Ils remarquent également l'écart entre l'intervention judiciaire qui ne s'intéresse qu'à la personne abusive et l'intervention sociale centrée sur l'enfant victime; ainsi dans 35% des cas orientés vers un suivi social, la personne abusive n'est pas rencontrée[2], ce qui laisse planer un risque d'autres abus chez le même enfant ou d'autres enfants.

Au niveau de la famille du jeune abusé, les auteurs notent également que les cas d'inceste père/fille semblent les plus problématiques: moins du tiers de ces familles présentent une bonne capacité de solutionner leurs problèmes selon les évaluations des DPJ, alors que le pourcentage est de 75% dans l'ensemble des types d'abus sexuels[3].

---

1) IDEM p. 50
2) IDEM p. 62
3) IDEM p. 64. L'équipe du CSS de Repentigny affirme cependant que les pères abuseurs qui participent à leur programme de traitement ont un taux de récidive très bas.

2.2 Rapport Badgley

Le mandat du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, créé en décembre 1980, était d'examiner "l'incidence et la prévalence au Canada des infractions sexuelles contre les enfants et les jeunes et de faire des recommandations en vue d'améliorer les lois protégeant les jeunes contre l'abus et l'exploitation sexuels"[1]. Le Comité devait également examiner les problèmes de la prostitution juvénile et de l'exploitation des jeunes à des fins pornographiques. Le rapport de plus de 1,400 pages a été déposé en août 1984.

Après avoir passé en revue les rapports des divers corps consultatifs et les recherches antérieures, et après avoir souligné au passage l'intérêt des travaux réalisés par le Comité québécois de protection de la jeunesse, le Rapport conclut en affirmant malgré tout que "les recherches canadiennes sur les infractions d'ordre sexuel laissent à désirer à bien des égards"[2].

Le Comité fit donc réaliser un sondage national auprès de la population canadienne âgée de plus de 18 ans, dans 210 localités, afin d'estimer la fréquence des infractions sexuelles à l'égard des enfants. Les différents types d'actes sexuels non désirés qui étaient considérés aux fins de ce sondage incluaient un large éventail de situations à savoir l'exhibitionisme, les attouchements, les menaces d'agression, tentatives d'agression et

---

1) Rapport Badgley, p. 3
2) IDEM p. 161

agressions sexuelles avec ou sans pénétration[1]. "Les principales constatations du sondage, auquel 2,008 personnes ont répondu, indiquent qu'environ une femme sur deux et un homme sur trois sont victimes d'actes sexuels non désirés à un moment donné de leur vie. Environ quatre sur cinq de ces incidents ont eu lieu dans leur enfance ou leur adolescence"[2].

A partir de ce sondage national auprès de la population ainsi que d'autres sondages auprès des services de protection de l'enfance, des hôpitaux et des forces de police, le Rapport a établi les conclusions suivantes à propos des agressions sexuelles en général et de leurs victimes au Canada[3]:

- -environ trois victimes sur quatre sont de sexe féminin;
- -un grand nombre d'agressions sont commises sur des enfants de moins de 7 ans;
- -entre un cinquième et un quart des agresseurs sont membres de la famille de l'enfant.

On doit constater que le Comité Badgley a établi l'incidence des abus sexuels d'enfants de façon plus large que ne l'a fait le Comité de protection de la jeunesse du Québec. Il est donc conséquent que la proportion d'abus commis à l'intérieur de la famille y compte pour environ la moitié moins que selon les études américaines et les données du CPJ.

---

1) IDEM p. 194
2) IDEM p. 189
3) IDEM pp. 211 - 250

2.3 Qualité des données: un recul probable

Suite à ce qui précède, on pourrait souhaiter une amélioration des modes de cueillette de données permettant d'évaluer la situation des abus sexuels d'enfants, d'en préciser les composantes et d'en mesurer l'évolution. Malheureusement, le remaniement en cours au Comité de Protection de la Jeunesse laisse plutôt présager une baisse prochaine de la qualité des données dont le Québec disposera dans ce domaine. L'intégration du CPJ à l'intérieur de la Commission des Droits de la Personne, qui s'accompagnera d'une réduction d'effectifs, en sera un facteur important bien que, déjà depuis quelques années, le CPJ notait aussi que les cas référés à travers le réseau des services sociaux ne lui étaient pas systématiquement rapportés.

3. La prévention des abus sexuels d'enfants

3.1 Qu'est-ce que la prévention?

La question de la prévention dans les domaines social, judiciaire, sanitaire ou autres est en soi un sujet de recherche et de débats parfois vifs. Lors du Congrès international sur la prévention, tenu à Montréal en mai 1985, nous avons pu apprécier un certain nombre de questions dont il y a lieu de tenir compte dans une réflexion sur l'action préventive, soit les problèmes d'éthique, les problèmes d'évaluation etc... Les entrevues et les lectures que nous avons eu l'occasion de faire ont également soulevé de nombreux problèmes spécifiques à la prévention des abus sexuels dans la famille.

Examinons d'abord la définition de la prévention en général et les différents niveaux de prévention possibles.

La prévention consiste, de façon générale, à empêcher l'apparition d'un problème quelconque et de ses effets sur des personnes qui en seraient affectées. On parle de prévention primaire lorsque l'on tente d'empêcher l'incidence du problème avant même qu'il n'affecte des personnes (soit l'ensemble d'une population, soit des groupes réunissant des conditions de forte probabilité d'apparition du problème). On parle de prévention secondaire quand on prend des mesures pour détecter un problème et le corriger à un stade très précoce, si possible avant que les personnes affectées ne l'aient identifié elles-mêmes. Quant à la prévention tertiaire, elle consiste à atténuer les effets du problème chez les personnes déjà affectées, à en réduire les inconvénients ou les souffrances et à éviter qu'il ne persiste ou qu'il réapparaisse à nouveau; la prévention tertiaire se mêle donc étroitement à l'intervention curative[1].

Les discussions qui se sont déroulées au cours du colloque ont bien fait sentir le sens très large qui peut être donné à l'action préventive ainsi que les multiples agents qui y sont impliqués, allant du spécialiste professionnel jusqu'aux communautés dans leur ensemble.

1) D'après la communication du Pr. Georges Albee (Un. of Vermont) au Colloque international sur la prévention à Montréal le 29 avril 1984.

Si l'on veut considérer les possibilités d'action préventive concernant les abus sexuels d'enfants, elles peuvent prendre des formes multiples: 1. des mesures de prévention tertiaire faisant en sorte qu'une personne ayant déjà abusé d'un enfant ne répète plus ce comportement avec ce même enfant ou avec d'autres; 2. des mesures de prévention secondaire faisant en sorte qu'une situation d'abus soit identifiée et corrigée au plus tôt afin qu'elle produise le moins de tort possible à l'enfant (soit par une préparation adéquate des enfants à identifier l'abus, à y résister et à demander de l'aide, soit par une vigilance appropriée de la part d'adultes ou d'autres enfants sensibilisés); 3. des mesures de prévention primaire faisant en sorte que moins d'individus ne deviennent abuseurs (soit par des actions orientées vers des groupes d'abuseurs potentiels tels que les hommes ayant eux-mêmes été abusés au cours de l'enfance, soit par des actions plus en profondeur portant par exemple sur les modèles de relations entre hommes et femmes, entre enfants et adultes).

Les efforts de prévention concernant les abus sexuels se heurtent à des difficultés particulières du fait qu'on peut difficilement en dissocier la dimension de dépistage. A chaque fois qu'un milieu donné est exposé à une information ou à une intervention préventive, des cas d'abus sont dévoilés. Souvent les personnes auxquelles l'enfant s'adresse ne savent pas comment réagir, quoi dire à l'enfant, quand et comment intervenir sans aggraver la situation; les ressources judiciaires et sociales sont dépassées par le nombre des cas à traiter; les familles sont profondément affectées par la découverte de telles situations, surtout lorsque l'abus était commis par l'un d'entre eux. Le dilemme est cruellement

ressenti par plusieurs intervenantes(ts) à qui nous avons parlé: déployer des mesures de prévention peut produire une augmentation des écarts déjà observés entre les besoins en intervention sociale et les ressources actuellement disponibles. Mais garder le silence pour sauver les apparences n'est pas permis car les cas qui demeurent cachés n'en continuent pas moins de représenter des souffrances injustifiables et à très longue portée pour les enfants qui en demeurent prisonniers. L'articulation étroite des projets de prévention avec les ressources disponibles en intervention est un minimum indispensable.

D'autres problèmes plus particuliers se rattachent spécifiquement à la prévention des abus sexuels dans la famille. Ainsi, notre société considère les parents comme les premiers responsables et les meilleurs protecteurs des enfants. Certains instruments de prévention des abus sexuels suggèrent même aux enfants victimes de chercher protection auprès de leurs parents. Il est assez difficile cependant de suggérer aux enfants la possibilité que leurs propres parents pourraient abuser d'eux sexuellement, à cause du lien affectif et de la dépendance dans laquelle est placé l'enfant vis-à-vis d'eux, tout comme la dépendance et la crainte empêchent certaines mères d'intervenir face au comportement abusif de leur conjoint. Il est également délicat de suggérer aux enfants qu'ils ont le droit de dire non à un adulte, surtout à leurs parents, qu'ils ont des droits propres à faire respecter. Enfin certaines intervenantes nous ont parlé de l'angoisse de bon nombre d'enfants devant l'éventualité de l'emprisonnement de leur père et du divorce ou de l'éclatement de la famille; cette angoisse, souvent exploitée par les pères abuseurs, peut être

assez forte pour les tenir au secret pendant des années.

3.2 Aperçu des interventions et ressources existantes au Québec

Pour décrire les interventions existantes en prévention des abus sexuels dont nous avons pris connaissance, nous utiliserons les catégories suivantes:

- -interventions réalisées dans le cadre des services gouvernementaux et para-gouvernementaux;
- -interventions réalisées par des organismes non-gouvernementaux;
- -productions écrites, audio-visuelles et théatrales disponibles.

Nous ne prendrons pas ici en considération les formes de prévention tertiaire puisqu'il s'agit là en réalité d'une fonction des services d'intervention sociale.

3.2.1 Services gouvernementaux et para-gouvernementaux

<u>L'éducation sexuelle à l'école</u>

Quoique sa mise en application ne sera complétée qu'en 1988, il existe actuellement un programme de formation personnelle et sociale intégré à la formation de base dans les écoles primaires et secondaires du Québec.

L'un des cinq volets de ce programme est consacré à l'éducation à la sexualité, à l'intérieur duquel on peut retracer quelques éléments de prévention des abus et de l'exploitation sexuelle. Le phénomène des

abus sexuels dans la famille n'y est cependant pas abordé. De plus comme l'ensemble du programme de formation personnelle et sociale occupe une place très limitée dans la grille horaire, l'impact au niveau de la prévention des abus sexuels y est bien plus théorique que réel.

Les infirmières oeuvrant dans les écoles

Nous avons eu connaissance de deux initiatives réalisées par des travailleuses des services sociaux oeuvrant en milieu scolaire.

A Québec, deux infirmières du CLSC Basse-Ville ont organisé en 1983-1984 une expérience d'animation en sexualité[1] avec des groupes de filles âgées de 16 à 18 ans. Les rencontres s'étendaient sur 3 heures dont la troisième consistait en un échange sur une expérience difficile vécue par les adolescentes. Les infirmières ont constaté que dans chaque groupe rencontré il y avait deux ou trois cas d'inceste, signalés de façon anonyme au moyen d'un exercice sur fiches, et que les échanges entre les adolescentes sur ces cas s'avéreraient extrêmement intéressants. Par la suite, les infirmières ont offert des sessions un peu différentes puisqu'elles devaient s'adresser à des classes mixtes où les discussions à leur avis étaient moins poussées; les sessions portent maintenant sur trois thèmes, soit le vécu sexuel, le vécu contraceptif, et l'abus sexuel.

D'autres infirmières scolaires travaillant aussi dans le secteur Basse-Ville à Québec ont organisé des ateliers pour les enfants de 6e année sur les agressions sexuelles. Elles utilisent les enregistrements vidéos de la

1) GAUDREAULT et SAVARD 1984

série "Les agressions sexuelles chez les jeunes" diffusée à Radio-Canada en avril 1985. Les mises en situation qu'elles utilisent sont communiquées aux parents des élèves par un bulletin d'information. Elles nous ont dit ne pas aborder directement la question de l'inceste en tant que tel.

Sur le territoire du DSC Maisonneuve-Rosemont se poursuivent depuis quelques années également l'implantation et l'évaluation dans les écoles primaires d'un programme d'information sur les agressions sexuelles[1]. Cette expérience, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une communication au Congrès international sur les enfants maltraités et négligés, a rejoint en 1983-1984 les élèves de 18 classes de 6e année dans 10 écoles de la commission scolaire Jérôme LeRoyer. Les sujets abordés au cours de deux sessions étaient 1. l'exhibitionisme et le harcèlement sexuel, 2. le viol et l'inceste. Les rencontres étaient animées autour d'anecdotes mettant en scène des personnages fictifs. L'évaluation de l'impact du programme s'est avérée très positive à la fois chez les élèves, le personnel scolaire et les parents, et elle se poursuit encore présentement.

La sensibilisation du personnel scolaire

Au CLSC La Guadeloupe, dans la région de la Beauce, des actions importantes ont été réalisées depuis deux ans. Au cours de l'année 1985 deux colloques ont été organisés à l'aide de subventions fédérales, à l'intention du personnel scolaire des écoles de la région. Le premier colloque réunit environ 250 personnes oeuvrant au niveau primaire, et le second environ 300 personnes des écoles

1) PERREAULT et DROUIN, 1984

secondaires. Des participants provenaient également d'autres milieux tels que les DSC et les CLSC.

Suite à ces événements qui reçurent un accueil enthousiaste, un projet de prévention des abus sexuels pour la 3e et la 4e année du primaire fut soumis et accepté au CRSSS[1]. Son implantation est prévue pour septembre 1986 dans une vingtaine de classes de la Commission scolaire des Érables. Le programme utilisé s'inspire à la fois de celui développé au DSC Maisonneuve-Rosemont et d'autres programmes américains. Il fera l'objet d'une évaluation rigoureuse en collaboration avec le DSC de Beauce au cours de cette première année d'implantation, à la suite de quoi les responsables du projet entendent faire les recommandations nécessaires à l'amélioration et à la diffusion du programme.

La sensibilisation du public et des intervenants

En janvier 1986, le Comité Québécois de Protection de la Jeunesse en collaboration avec les ministères de la Justice, de l'Education, et de la Santé et des Services Sociaux lançait la campagne "Réagissons", une vaste campagne d'information sur les enfants maltraités, abusés, négligés, les enfants "difficiles", suicidaires, aux prises avec la prostitution, l'alcool ou la drogue. Toutes ces catégories de jeunes sont traitées dans une série de 12 émissions intitulée "Enquête sur les enfants mal-aimés" diffusée à Radio-Québec au cours de l'hiver 1986; les thèmes de l'agression sexuelle et de l'inceste font chacun l'objet d'une émission.

---

1) SAUVÉ, VALLÉE et JOBIN, 1986

La campagne télévisée est complétée par la diffusion de quatre dépliants (dont un porte sur les abus sexuels), d'un guide à l'intention des professionnels et des adultes en contact fréquent avec les enfants[1], et par la tenue d'un concours invitant les jeunes de 15 à 29 ans à exprimer, sous forme visuelle, écrite ou autre, leur vision de l'enfance en besoin de protection au Québec[2]. Selon nos informations, cette campagne est un projet ponctuel dont les suites ne sont pas assurées.

Au CSS de Repentigny, l'équipe du Programme de traitement des enfants abusés sexuellement a produit un diaporama intitulé "Chère Julie" qui est utilisé comme document d'animation dans les écoles secondaires. Ils utilisent également un vidéo de 10 minutes, "A qui le dire?", traduit d'un document américain et qui s'adresse aux enfants de 5 à 11 ans.

Il est enfin question que le programme CARE (Child Abuse Research and Education) soit bientôt distribué au Québec par une association rattachée au projet de Repentigny; il s'agit d'un ensemble didactique conçu pour des rencontres avec des enfants de 4 à 9 ans, élaboré en Colombie-Britannique par l'association CARE qui en assure encore le développement et la diffusion. Le contenu traite des abus sexuels en général mais également de ceux commis dans la famille.

---

1) MYRE Jean-Guy, 1986
2) Concours "Jeune idée pour aider les enfants malaimés.

3.2.2 Organismes non gouvernementaux

Les groupes féministes

Le Regroupement québécois des CALACS[1] a commencé depuis quelques années à s'impliquer dans la prévention des abus sexuels d'enfants. A partir des Centres d'aide de Hull, de Sherbrooke, de Châteauguay et de Rouyn, des travailleuses et militantes du Regroupement ont implanté un programme développé en Californie en 1965 (CAPP: Child Abuse Prevention Program)[2].

L'adaptation québécoise de ce programme a été baptisée "Espace". Elle existe pour les âges pré-scolaire, primaire et secondaire; il est important, dans la conception des responsables, que les enfants soient sensibilisés à 3 ou 4 reprises au moins tout au long de leur vie scolaire. L'approche de ce programme est centrée sur la remise en question des rapports adultes-enfants et sur un apprentissage constructif des droits de l'enfant, ce qui leur permet d'intervenir activement dans un ensemble de situations quotidiennes y compris les situations éventuelles d'abus. Le Regroupement a obtenu des responsables américaines les droits pour la diffusion au Québec du programme et pour la formation d'équipes d'instructrices; mais les ressources dont elles disposent ne leur permettent pas un rythme de développement suffisant.

---

1) Centres d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel.
2) Il existe présentement 18 groupes CAPP qui reçoivent 11,5 millions par année pour assurer la diffusion du programme dans toutes les écoles de Californie.

Les groupes d'aide aux familles et à l'enfance

Le réseau d'entraide Parents Anonymes est un réseau qui veut venir en aide aux parents qui éprouvent des difficultés vis-à-vis de leurs enfants et qui ont besoin d'aide pour prévenir les abus et la négligence[1]. Ce mouvement a pris naissance au Québec en 1981 et compte aujourd'hui 21 groupes locaux répartis à travers la province. Un service d'écoute téléphonique basé à Montréal au siège social reçoit des milliers d'appels chaque année. Leurs activités régulières peuvent être considérées comme une forme de prévention des abus sexuels dans un groupe social à risque élevé, mais l'organisme s'intéresse aussi à cette question de manière plus spécifique puisqu'il a produit une brochure d'information sur le sujet, "Les agressions sexuelles faites aux enfants, parlons-en pour mieux les prévenir". Il prépare également un instrument de prévention qui sera disponible à l'automne 1986, "Mon corps je m'en occupe", à l'intention des écoles primaires.

Le mouvement S.E.M. (Sensibilisation à l'enfance maltraitée), "vise la sensibilisation des jeunes à l'enfance maltraitée et ce, avant qu'ils ne deviennent eux-mêmes parents (...) à susciter le respect de l'enfant dans leur vie ainsi qu'une prise de conscience face à la violence qu'ils peuvent subir, ou véhiculer déjà dans leur vie"[2]. Dès la première année de son existence, et à l'aide de subventions à la création d'emplois, le mouvement a pu rencontrer 7,800 étudiants(es) de quinze écoles secondaires répartis à travers les Commissions scolaires régionales Chambly, Lignery et Honoré-Mercier,

---

1) PAIEMENT, 1985
2) BERUBE et RAYMOND, 1984

dans la Vallée du Richelieu. Les rencontres, d'environ 60 minutes, étaient intégrées aux cours de religion et de morale de niveau Secondaire III. Les questions d'abus sexuels et d'inceste y étaient abordées au moyen d'un exercice en équipe. Selon l'évaluation faite par les responsables du projet, les réactions des jeunes ainsi que du personnel scolaire furent très positives. Le projet a été renouvelé en 1984-1985 dans quelques écoles de la même région.

Autres organismes

Le ministère fédéral de la Santé et du Bien-Être social comprend depuis 1982 dans ses services un Centre national d'information sur la violence dans la famille (National Clearinghouse on Family Violence). Ce Centre a produit en 1984 un Répertoire des programmes de prévention des mauvais traitements envers les enfants au Canada[1]. On y retrouve 62 programmes mentionnés pour le Québec, parmi lesquels une dizaine seulement mentionnent spécifiquement les abus sexuels[2].

Les troupes de théâtre pour enfants

Nous avons rencontré deux troupes de théâtre qui ont des productions pour enfants sur le thème des abus sexuels.

Le Théâtre de Carton se préparait, au moment où nous l'avons rencontré, à mettre au point un spectacle inspiré des expériences de deux troupes anglophones de Colombie-Britannique et du Manitoba. Les responsables ne

1) Centre national d'information sur la violence dans la famille, 1984
2) Voir liste en annexe

prévoyaient pas mettre l'accent sur les abus sexuels commis dans la famille.

Pour sa part le Théâtre Prince-Farine-en-Ville présente depuis quelques années la pièce "A bouche décousue" à l'intention des enfants de 6 à 12 ans. Ce spectacle traite des agressions sexuelles sans aborder directement les abus commis dans la famille; il est accompagné d'un guide pédagogique à l'intention du personnel scolaire. Il a été jusqu'ici très bien accueilli par les intervenants oeuvrant dans le domaine.

3.2.3 Les outils audio-visuels

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la série "Enquête sur les enfants mal-aimés", diffusée à Radio-Québec dans le cadre de la campagne Réagissons, contient une émission sur les agressions sexuelles et une autre sur l'inceste; les enregistrements peuvent être empruntés en s'adressant à Radio-Québec.

Une autre série produite à Radio-Canada, "Les agressions sexuelles chez les jeunes" comporte une émission pour les parents, et trois autres pour les enfants de différents âges. Les abus sexuels dans la famille y sont traités parmi d'autres formes d'abus sexuels. Ces émissions sont elles aussi disponibles à Radio-Canada.

Enfin l'Office National du Film vient de produire une version française de la série de films "Feeling Yes, Feeling No", maintenant intitulée "Mon corps c'est mon corps". Un premier film est destiné aux adultes et trois autres sont destinés aux enfants de 6 à 12 ans.

La série vise à donner aux jeunes l'information utile pour apprendre à se protéger contre les agressions de toutes sortes. Le troisième film destiné aux enfants aborde la question des agressions commises par des membres de la famille ou par des adultes familiers. On peut emprunter la série de films auprès de l'ONF.

3.2.4 Pour mettre ce portrait en perspective

L'aperçu que nous venons de donner au sujet des interventions réalisées à ce jour en prévention des abus sexuels peut donner l'impression d'une abondance de ressources dont la plupart ont été très favorablement accueillies et dont l'utilité voire la nécessité semble admise. Il est cependant important de bien voir qu'il s'agit surtout d'initiatives ponctuelles, limitées à des milieux, à des régions et à des clientèles données, et dont la continuité est plus qu'incertaine. Le nombre d'enfants rejoints par ces différents projets demeure minime par rapport à l'étendue des besoins; on parle de quelques classes d'élèves sur le territoire d'un CLSC ou d'un DSC, d'un projet expérimental dans la région de la Beauce, d'une campagne gouvernementale d'envergure mais sans suites, d'une action plus continue dans quelques CALACS mais avec des moyens insuffisants, etc...

Les intervenantes et intervenants motivés ne manquent pas; ce qui fait défaut actuellement ce sont plutôt les moyens d'agir, la coordination entre divers milieux et la continuité des interventions. L'articulation nécessaire avec les ressources en intervention sociale pose également certains problèmes et des insuffisances graves semblent la règle au niveau des services de prise en

charge des cas signalés. Il y a donc lieu de considérer que des mesures importantes doivent être prises sans délai pour agir réellement sur la situation globale des abus sexuels d'enfants au Québec.

3.3 Recommandations d'organismes publics concernant la prévention des abus sexuels

3.3.1 Raport Badgley

Le Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes n'a consacré au total que deux ou trois pages à la question de l'éducation préventive. Il en a cependant fait l'objet d'une recommandation de grande portée à savoir la mise en oeuvre d'un programme national permanent de prévention des infractions sexuelles à l'égard des jeunes. La recommandation se lit comme suit:

Recommmandation no 2

> "Le Comité recommande que l'un des objectifs principaux du programme à établir en collaboration avec le Bureau du commissaire, qui coordonnera les initiatives des organismes fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux, concerne l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme national permanent d'éducation du public et de promotion de la santé. Ce programme, centré spécifiquement sur les besoins des jeunes enfants et des jeunes dans le domaine de la prévention des infractions d'ordre sexuel, visera à mieux protéger les jeunes, les enfants et les adultes, victimes de ce genre d'agression"[1].

---

1) Rapport Badgley, p. 46

Précisons que la recommandation no 1 du rapport propose que le gouvernement du Canada établisse un Bureau du commissaire, relevant directement du Premier ministre, chargé d'examiner et de mettre en oeuvre les recommandations du rapport, et "d'établir, en collaboration avec les organismes non gouvernementaux et les provinces, le système le plus efficace de coordination et d'intégration des efforts publics et privés en vue d'offrir ces services"[1]. Au moment de finaliser le présent document, nous apprenons que Santé et Bien-Être Canada aura bientôt un conseiller spécial sur les agressions sexuelles envers les enfants ainsi que des conseillers régionaux à travers le pays; un budget de 20 millions sera versé au cours des cinq prochaines années à des fins de sensibilisation, de recherche et de coordination[2].

3.3.2 Comité québécois de protection de la jeunesse

Dans son document "La protection sociale des enfants victimes d'abus sexuels" le Comité de protection de la jeunesse formulait certaines réflexions au sujet des différentes formes de prévention possibles.

Il mentionnait d'abord le traitement psycho-social des abuseurs (prévention de la récidive), l'éducation sexuelle des garçons et des filles (respect de soi et des autres, notion de la propriété de son corps, systèmes d'auto-défense), l'éducation au rôle de parent (voir ses enfants non comme des objets à sa disposition mais comme des personnes ayant des droits propres), enfin la remise en cause des rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes. "La violence sexuelle faite à un enfant ... peut être le reflet et le résultat de l'éducation du

---

1) IDEM pp. 45, 46
2) Le Devoir, 11 juin 1986, p.2

jeune mâle à s'exprimer par l'agressivité, à exiger par la force"[1].

Commentant en décembre 1984 les recommandations du rapport Badgley[2], le CPJ soulignait à nouveau la nécessité d'une éducation préventive dans le milieu de vie de l'enfant.

> "Il est à notre avis de la plus haute importance qu'un programme de sensibilisation soit entrepris au niveau de chaque école, et ce, dès septembre 1985, et qu'il se poursuive à tous les cycles de l'élémentaire et du secondaire. A ce sujet, nous proposons au ministère de l'Education et au ministère des Affaires sociales de mettre sur pied, dans les meilleurs délais, un groupe de travail conjoint formé de personnes compétentes en matière d'abus sexuels et que ces personnes proposent et réalisent un programme concret de sensibilisation s'appliquant à toutes les écoles du Québec[3]".

Le CPJ demandait également aux ministères de la Justice, de l'Éducation et des Affaires sociales de désigner, dès janvier 1985, un groupe de personnes chargé d'implanter un certain nombre de recommandations du rapport Badgley, dont la recommandation 2 citée plus haut. Aucune suite n'a été donnée à ces recommandations.

---

1) MESSIER et DE CHAMPLAIN, 1984, p. 315
2) CPJ, 1984 b)
3) IDEM p. 13

3.3.3 Le Conseil consultatif du statut de la femme du Manitoba

Dans un rapport de 84 pages sur le problème de l'inceste, adressé au gouvernement manitobain en janvier 1985[1], le Conseil consultatif du statut de la femme du Manitoba traitait de la réponse offerte par les services médicaux et les services de protection de l'enfance aux cas d'inceste, ainsi que des aspects légaux, de la prévention et du traitement de l'inceste.

En introduction au document, l'organisme identifie les trois volets fondamentaux de ce qui serait une réponse adéquate des services publics au problème de l'inceste, à savoir[2]:

1. des professionnels ayant une formation appropriée et des procédures cohérentes à l'intérieur desquelles opérer;
2. des ressources financières et humaines accrues pour faire face à l'ampleur de la demande;
3. l'accès de tous les enfants aux programmes et aux instruments de prévention.

Au chapitre traitant de la prévention comme telle, on note des recommandations adressées au Coordonnateur du programme des abus envers les enfants (Child Abuse Program Coordinator); il s'agit d'un poste créé depuis peu par le ministre de l'Éducation du Manitoba, et auquel se rattache le mandat suivant:

---

1) RUNTZ et CORNE, 1985
2) IDEM, préface

- développer une approche systématique de formation des enseignants et administrateurs scolaires, sur le sujet des abus d'enfants;
- fournir du matériel-ressource sur le sujet;
- recommander des procédures aux divisions scolaires pour le suivi et l'enregistrement des cas soupçonnés d'abus;
- développer des liens entre le milieu de l'éducation et les services sociaux impliqués dans les cas d'inceste.

Le CCSF du Manitoba adresse donc au Coordonnateur les recommandations suivantes[1]:

1. intégrer une éducation préventive concernant les abus sexuels, directement dans la formation obligatoire pour toutes les écoles du Manitoba;
2. fournir des services continus de support et de formation obligatoire sur la question des abus sexuels, à l'intention de tout le personnel scolaire;
3. impliquer des groupes parents/enseignants dans la planification et l'implantation de programmes de prévention;
4. soutenir et encourager l'utilisation de productions telles que "Feeling Yes Feeling No" (Actor's Showcase) dans toutes les divisions scolaires du Manitoba;
5. voir à ce que des sources de financement soient prévues pour de tels programmes lorsque nécessaire;

---

1) RUNTZ et CORNE, 1985, pp. 56, 57 (voir les recommandations textuelles en annexe).

6. voir à ce que d'autres productions de l'ONF sur le sujet soient facilement accessibles;
7. réviser le "Teacher's Protocol" pour y intégrer les contenus nécessaires relativement à l'inceste et aux abus sexuels d'enfants[1];
8. voir à la diffusion du protocole ci-haut mentionné auprès de tout le personnel scolaire et des garderies du Manitoba;
9. apporter un support (financier et autre) aux organismes non gouvernementaux impliqués dans le développement de programmes de prévention des abus sexuels.

En conclusion de son rapport, le CCSF du Manitoba rappelle que ces recommandations exigent une réponse rapide et un financement important étant donné l'urgence des besoins des enfants aux prises avec les abus sexuels. L'organisme souligne qu'une transformation véritable de la situation exigera que les prochaines générations d'enfants aient acquis une connaissance de leurs droits, la force de les affirmer et le support des autres membres de leur famille et de la société.

---

1) Le "Teacher's Protocol" est une brochure produite par le ministère de l'Education du Manitoba en 1981, qui vise à aider les enseignants à dépister et à référer les cas d'enfants maltraités aux ressources appropriées; cette brochure se penche presqu'exclusivement sur les abus physiques, alors que les cas d'abus sexuels nécessitent des connaissances et des interventions différentes.

Pour réduire réellement l'ampleur des problèmes d'inceste et d'abus sexuels, le CCSF du Manitoba affirme cependant qu'il faut s'attaquer aux rapports de pouvoir entre hommes et femmes: "Selon notre analyse, nous croyons que la remise en cause des stéréotypes de rôles sexuels qui prévalent dans notre société est la seule méthode réellement valable de prévention primaire concernant l'inceste"[1].

3.3.4 Le comité de consultation sur la politique familiale

Plus récemment, le gouvernement québécois a reçu les recommandations de son comité sur la politique familiale, parmi lesquelles figurent des propositions pour lutter contre la violence familiale[2]. Le comité a inclus dans ce terme la violence faite aux enfants et la violence entre conjoints. Bien que ses travaux se soient limités quasi exclusivement au cas des adultes, alléguant que "le domaine de la Protection de la Jeunesse fait l'objet de juridictions établies"[3], le comité a formulé certaines recommandations qui s'appliquent tout aussi bien à la problématique de la violence envers les enfants.

Ainsi, la recommandation 122 propose une campagne de sensibilisation sociale et de mobilisation collective

1) Voir les derniers paragraphes de la conclusion du rapport, reproduits en annexe.
2) Rapport du Comité de la consultation sur la politique familiale, Deuxième partie: Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois, Gouvernement du Québec, Avril 1986, 151 p.
3) Idem, p.127, note 1.

pour diminuer la violence familiale, sur une période de 3 ans, à titre d'expérience-pilote; cette campagne comporterait trois volets, soit une action générale de communication de masse, une action volontaire de support et d'entraide pour les individus ayant recours à la violence et une action volontaire de prévention dans tous les milieux scolaires. L'ensemble de cette campagne serait confiée à un groupe privé administré par un Conseil de 21 membres provenant de milieux diversifiés (artistes, chercheurs, éducateurs, etc.) et financé par des fonds gouvernementaux et d'autres sources.

3.4 Besoins et préoccupations exprimés par les intervenantes(ts) que nous avons rencontrées(és)

Comme nous l'indiquions dans la présentation, nous avons voulu, en vue de la préparation du présent document, rencontrer des personnes directement intéressées par la question des abus sexuels et par l'action préventive. Ces rencontres nous ont permis d'une part d'enrichir notre compréhension du phénomène et d'autre part de recueillir quelques pistes pour l'élaboration de recommandations pertinentes.

Les personnes que nous avons rencontrées étaient surtout travailleuses(eurs) du réseau des services sociaux oeuvrant auprès des jeunes, soit en milieu scolaire, soit dans un CLSC, un DSC, ou un CSS, ou encore dans un centre d'accueil pour jeunes en difficulté. D'autres étaient des militantes des centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, des membres de troupes de théatre pour enfants, intéressées par le sujet. Il y

eut également les responsables de la campagne d'information gouvernementale "Réagissons". La liste de ces personnes figure en annexe.

D'autres contacts ont également été établis avec des personnes que nous n'avons pas rencontrées en entrevue mais qui nous ont apporté des informations et des opinions de grand intérêt. Leurs noms figurent également en annexe.

Ce que ces personnes nous ont dit au sujet de leurs propres expériences de prévention, d'information, d'intervention ou de support n'est pas entièrement rapporté ici. Nous avons plutôt choisi de présenter, de façon synthétique, les éléments importants de l'action préventive à propos desquels ces personnes se sont exprimées; nous avons regroupé ces éléments en trois catégories, soit les objectifs à poursuivre dans la prévention des abus sexuels, les clientèles à rejoindre et les stratégies ou moyens à utiliser.

Les éléments dont ces personnes nous ont fait part rejoignent en grande partie les contenus véhiculés dans la littérature que nous avons pu consulter. Nous les présentons ici sans y introduire un ordre de priorité quelconque ni les considérer comme une liste exhaustive. Sur certains sujets, quelques personnes rencontrées ont exprimé des opinions claires, se basant sur leur propre expérience avec des milieux, des groupes d'âge et dans des contextes donnés, tandis que d'autres personnes ont formulé des opinions divergentes, des incertitudes, le besoin de connaissances plus étendues ou encore l'importance d'envisager des réponses différentes selon les contextes et les situations.

Nous présentons donc la synthèse de ces propos, à titre simplement indicatif des nombreux champs d'intervention possibles, des questions complexes qui doivent être posées et de tout le travail que peut impliquer la seule définition de mesures efficaces et concertées dans ce domaine, sans compter leur mise en oeuvre.

3.4.1 Objectifs formulés pour la prévention des abus sexuels dans la famille et des abus sexuels en général

Il est bien clair que le but ultime de toute action préventive concernant les abus sexuels est de réduire l'incidence et la gravité de ces situations. Ce but peut être atteint de deux façons principalement, soit en diminuant les chances qu'un adulte tente d'abuser d'un enfant, soit en augmentant les chances que l'enfant se protège de l'abuseur et obtienne de l'aide en ce sens dans son entourage. La plupart des objectifs qui suivent portent sur la deuxième approche, ce qui ne signifie pas obligatoirement qu'elle soit la plus efficace ou la plus valable. Rappelons encore une fois qu'il n'y a pas ici d'ordre de priorité.

-que les enfants soient habilités à se protéger des abus sexuels et à demander de l'aide.

-que les enfants, adolescents et parents ne deviennent pas eux-mêmes des abuseurs.

-que les enfants et les jeunes développent et maintiennent des attitudes d'affirmation et d'estime de soi; qu'ils prennent conscience de façon globale de leurs droits face aux adultes et à leurs parents.

-que les filles en particulier ne soient plus amenées à se conformer aux comportements stéréotypés de soumission, de passivité, de faible estime de soi.

-que les garçons en particulier ne soient plus éduqués à l'usage de la violence et à la recherche du pouvoir sur les autres.

-que les garçons en particulier, ainsi que les filles, puissent se dégager des mythes entourant la sexualité et servant à justifier ou à excuser les agressions sexuelles (ex: violence incontenable du désir masculin, désirs inconscients de séduction chez les fillettes, etc.)

-que les enfants de même que les adultes soient habilités à donner du support, à réagir adéquatement devant un enfant qui dévoile une situation d'abus ou qui en manifeste des signes.

-que toute la collectivité soit sensibilisée à la gravité réelle des conséquences de l'abus sexuel chez l'enfant qui en est victime

-que les enfants ne soient pas amenés à associer la sexualité et les rapprochements physiques uniquement avec des situations dangereuses ou négatives.

-que l'on tienne compte des sentiments de peur, de culpabilité et d'anxiété des enfants face aux conséquences du dévoilement d'un abus sexuel, face en particulier à l'éclatement possible de la famille; qu'ils soient encouragés à briser le silence par la manifestation d'un climat d'écoute et de support.

-que l'on favorise à la fois la transformation des rapports de pouvoir entre adultes et enfants (y compris dans la famille) et entre hommes et femmes.

3.4.2 Clientèles à rejoindre pour la prévention des abus sexuels

Ici encore, rappelons qu'un éventail de possibilités existe mais que l'identification des clientèles prioritaires peut être débattue longtemps selon qu'on veut prendre en compte les ressources exigées, l'efficacité prévisible et le temps nécessaire à l'obtention de résultats, l'urgence d'atteindre certains groupes ou encore l'impact à long terme en ce qui touche à la réduction réelle du nombre d'abuseurs potentiels.

-l'ensemble des professionnels de l'éducation, de la santé et des services sociaux et des loisirs travaillant auprès des enfants ou auprès des parents.

-les groupes à risque (abuseurs potentiels): familles affectées de violence conjugale ou familiale, familles éclatées ou reconstituées, familles formées par des adolescents devenus jeunes parents, familles d'accueil, enfants (surtout les garçons) déjà abusés ainsi que leur fratrie, enfants ayant été témoins de mauvais traitements dans leur famille, adolescents en difficulté et parents en difficulté, homme adultes ayant été maltraités ou abusés au cours de l'enfance.

-les groupes-cibles (victimes potentielles): enfants ayant déjà été abusés et leur fratrie, enfants et adolescents en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation,

jeunes délinquants (adolescentes fugueuses en particulier).

-l'ensemble des enfants fréquentant les garderies, le réseau pré-scolaire et scolaire.

-l'ensemble des parents de jeunes enfants, grand-parents et futurs parents.

-la population en général et les communautés prises dans leur ensemble (régions, municipalités, quartiers, etc...)

3.4.3 Les stratégies et moyens à utiliser dans la prévention des abus sexuels

Les stratégies et moyens dont nous traitons ici réfèrent en majorité à des interventions orientées vers les enfants d'âge scolaire, ce qui ne veut pas dire qu'il s'agisse des meilleurs ou des seuls moyens à envisager. Nous avons d'ailleurs choisi de les traduire sous forme d'interrogations qui sont partagées par plusieurs, mais auxquelles les réponses peuvent varier.

-quels sont les moyens les plus appropriés à chaque groupe dans la prévention orientée vers les jeunes (ex: approches ludiques chez les plus petits; recours à l'échange et à la discussion chez les adolescents plutôt qu'à l'approche strictement informative et non participative...)?

-comment assurer un renforcement continu des acquis sur de longues périodes et éviter les interventions ponctuelles, sans suites, sans échange avec les intervenants familiers auprès des enfants?

-peut-on prévoir des instruments et des programmes durables?

-doit-on insérer la prévention des abus sexuels dans un cadre d'éducation sexuelle (apprentissage de la communication, du respect de l'autre, etc.) dans un cadre d'éducation à la sécurité (autodéfense, prévention des agressions et des enlèvements) ou encore dans un cadre d'éducation aux droits humains (droit à l'intégrité physique et à disposer de son corps, droits des enfants vis-à-vis des adultes)? la réponse à cette question peut-elle différer selon les groupes d'âge?

-quels mécanismes pourraient être mis en oeuvre pour faciliter l'exercice des droits des enfants?

-dans le réseau scolaire, vaut-il mieux faire appel à des intervenants spécialement formés et à l'aise avec la question ou recourir aux titulaires et éducatrices familières avec les enfants en leur assurant le soutien nécessaire?

-quelles formes d'aide offrir aux parents qui éprouvent des difficultés dans leurs rapports avec leurs enfants (apprentissage de la communication, groupes d'échange ou d'entraide...)?

-comment prévoir une bonne articulation des actions préventives avec les ressources sociales accessibles en cas de dévoilement?

-que penser de l'obligation légale de signaler au D.P.J. tout cas d'abus dévoilé ou soupçonné alors que la prise en charge par les services sociaux est souvent peu adé-

quate? (dans le cas par exemple d'adolescentes qui veulent sortir de leur situation sans qu'une intervention soit portée sur le père ou sur le reste de la famille).

-quel est l'impact des mesures de judiciarisation sur la dissuasion des abuseurs potentiels d'une part et sur la motivation ou la crainte des enfants abusés face aux conséquences possibles du dévoilement? Comment pondérer ces facteurs avec celui de l'efficacité accrue (semble-t-il) des interventions sociales lorsque les cas sont judiciarisés?

-quel impact aurait la reconnaissance du témoignage des enfants en cour, sur la dissuasion des abuseurs potentiels?

-quel rôle peut jouer la pornographie (surtout la pornographie illustrant la violence sexuelle ou l'exploitation sexuelle d'enfants) dans l'incidence des abus sexuels d'enfants et dans la tolérance sociale face à ces abus? quel impact particulier ce type de pornographie peut-il avoir sur les adolescents?

-quels types d'intervenants sont les plus efficaces en prévention des abus sexuels: des hommes, des femmes. des équipes mixtes, des personnes ayant déjà vécu le problème, les groupes de pairs...?

-comment surmonter la difficulté de demander à de jeunes enfants une attitude d'affirmation face aux adultes dont ils dépendent physiquement et affectivement? Comment atteindre un équilibre respectueux de leurs propres limites et de leurs besoins émotifs?

-comment peut-on composer avec l'ambivalence ou la résistance des parents à se voir eux-mêmes remis en question par leurs enfants?

4. Recommandations

Les deux recommandations qui suivent correspondent chacune à une nécessité. La première correspond à la nécessité immédiate d'échanges et d'interactions entre les personnes concernées par la prévention des abus sexuels, et ce dans un contexte qui soit rapproché de leur milieu d'intervention. La seconde correspond à la nécessité tout aussi grande d'un lieu permanent de coordination et de concertation pour le développement de la prévention des abus sexuels à l'échelle du Québec.

Ces besoins nous semblent tous deux fondamentaux: action immédiate et concrète d'une part, engagement politique et effort de coordination à plus long terme d'autre part. C'est pourquoi nous ne formulons actuellement que deux recommandations dont la première propose la tenue de rencontres régionales de concertation des milieux concernés par la prévention des abus sexuels. Ces rencontres permettraient à la fois de diffuser des informations, de susciter des projets et des collaborations, de faire ressortir des besoins ou des priorités, d'augmenter le niveau de sensibilisation dans divers milieux, d'identifier des personnes-ressources, etc...

La seconde recommandation suggère la formation d'un groupe de travail impliquant à la fois les ministères concernés et des milieux non-gouvernementaux afin d'examiner plus attentivement les moyens à prendre pour favoriser le développement et la coordination des actions

préventives concernant les abus sexuels d'enfants au Québec; cette recommandation a pour objectif la création d'un lieu permanent de coordination à l'intérieur de la structure gouvernementale.

Malgré le contexte actuel de réduction des budgets et des services publics, il y a lieu d'insister sur l'immense responsabilité qui incombe à la société québécoise à l'égard des enfants, dès le moment où un problème de cette importance est mis à jour. Il faut également souligner le caractère illusoire des arguments d'économie qui conduiraient à reporter à plus tard la mise en oeuvre des mesures nécessaires; un refus d'agir dès maintenant se traduira par des coûts sociaux tout aussi considérables à court, à moyen et à long terme.

Rappelons enfin une dernière fois que notre intervention en faveur du développement de la prévention ne doit pas laisser croire que le développement de ressources en intervention sociale soit moins urgent. Une étude que termine en ce moment le Comité de protection de la jeunesse exposera sans doute les besoins actuels à ce chapitre et devrait également recevoir la plus grande attention.

Recommandation 1

En vue de susciter la sensibilisation, les échanges et les collaborations entre les milieux concernés par la prévention des abus sexuels, le CSF recommande:

la tenue de rencontres régionales de concertation réunissant tous les milieux intéressés, avec le sup-

port du MSSS. Ces rencontres fourniraient l'occasion d'aborder:

1) le financement des programmes non-gouvernementaux de prévention

2) le développement et l'évaluation de tels programmes et des ressources en prévention

3) la formation des professionnels et intervenants concernés

4) le développement de structures de support à l'action préventive

5) la part respective des services publics et des services non-gouvernementaux dans la prévention des abus sexuels

6) la philosophie de base de l'éducation préventive et de l'éducation sexuelle en général

7) la pertinence, s'il y a lieu, d'organiser un colloque provincial sur la prévention des abus sexuels d'enfants et sur l'éducation sexuelle des jeunes.

Recommandation 2

En vue de permettre l'élaboration d'une politique québécoise de prévention des abus sexuels à l'égard des jeunes et l'attribution d'un mandat permanent de coordination et de concertation à l'intérieur de la structure gouvernementale, le CSF recommande:

-que soit formé un groupe de travail réunissant des représentants des ministères et des milieux non-gouvernementaux concernés par la prévention des abus sexuels à l'égard des enfants. Ce groupe serait chargé:

1) de consulter les milieux gouvernementaux et non-gouvernementaux intéréssés

2) d'élaborer un plan d'action pour le développement de la prévention des abus sexuels chez les jeunes, à partir, si possible, des ressources existantes

3) de désigner un organisme (existant ou nouveau) qui serait chargé d'un mandat continu de développement, d'évaluation et de coordination des mesures de prévention des abus sexuels au Québec.

RÉFÉRENCES

BÉRUBÉ, Diane et RAYMOND, Marie-Claire. Rapport d'activités du projet S.E.M. du 3 octobre 1983 au 1er juin 1984, Mouvement S.E.M., 246 rue Fortin, St-Jean-sur-Richelieu, J3B 3M9, 22 pages.

CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE. Répertoire des programmes de prévention des mauvais traitements envers les enfants au Canada, Santé et Bien-Être Social Canada, 1984, 313 pages.

Commentaires et recommandations du Comité de protection de la jeunesse relativement aux infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, Comité de protection de la jeunesse, décembre 1984, 16 pages.

FORTIN, Ghislaine. "L'inceste: trouver un lieu de parole", dans Santé mentale au Québec, vol. IX, no 2, 1984, pages 57-63.

GAUDREAULT, Agnès et SAVARD, Brigitte. Bilan synthèse d'une intervention sexualité de janvier à juin 1984, école secondaire CEGQ, CLSC Basse-Ville, septembre 1984, 18 pages.

*GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INCESTE DANS L'OUTAOUAIS. La prévention de l'inceste: un choix de société, Comité de protection de la jeunesse, Bureau régional de Hull, mars 1986, 124 pages.

MESSIER, Camille et DE CHAMPLAIN, Jean. La protection sociale des enfants victimes d'abus sexuels, où en sommes-nous au Québec?, Comité de protection de la jeunesse, 1984, 379 pages.

MESSIER, Camille et DE CHAMPLAIN, Jean. La protection sociale des enfants victimes d'abus sexuels. Cahier synthèse, Comité de protection de la jeunesse, 1984.

MYRE, Jean-Guy. Les enfants mal aimés. Guide à l'intention des professionnels et des adultes en contact fréquent avec les enfants, Comité de protection de la jeunesse, 1986, 62 pages.

---

* Document reçu au moment de finaliser le présent rapport et dont nous n'avons pu tenir compte malgré son intérêt.

PAIEMENT, Jocelyn. La prévention des mauvais traitements faits aux enfants: L'expérience québécoise Parents Anonymes, communication présentée au Colloque international sur la prévention, Montréal, mai 1985, 10 pages.

PERREAULT, Chantal et PECKO-DROUIN, Krystyna. Évaluation de l'implantation et de l'impact d'un programme d'information sur les agressions sexuelles à l'école primaire, (communication pour le 5e Congrès international sur les enfants maltraités et négligés, Montréal, septembre 1984), DSC Maisonneuve-Rosemont, 11 pages.

Rapport du Comité de la consultation sur la politique familiale. Deuxième partie: Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois, Gouvernement du Québec, avril 1986, 151 pages.

Rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, (Rapport Badgley), 2 volumes, Gouvernement du Canada, 1984.

RUNTZ, Marsha et CORNE, Shawn. The system's response to victims of incest in Manitoba, Manitoba Advisory Council on the Status of Women, January 1985, 84 pages.

SAUVÉ, Hélène, VALLÉE, Francine et JOBIN, Lyne. Évaluation de l'implantation des processus et de l'impact d'un programme de prévention des abus sexuels, CLSC La Guadeloupe et DSC de Beauce, février 1986, 37 pages.

Un lourd secret: l'inceste (affiche), Bureau Consultation-Jeunesse, 1609, rue St-Denis, Montréal.

Annexe A - Liste des programmes québécois de prévention des abus sexuels, d'après le répertoire du Centre national d'information sur la violence dans la famille*

- L'apprenti-sage

  Organisme : L'Ami du déficient mental Inc. (Montréal)

  Objectif : sévices sexuels, négligence, carence affective

  Type d'intervention: prévention primaire auprès de parents d'handicapés intellectuels

- (Programme non spécifié)

  Organisme : Centre d'aide aux victimes d'agression à caractère sexuel (Trois-Rivières)

  Objectif : sévices sexuels

  Type d'intervention: sensibilisation d'intervenants et du grand public

- Information sur les agressions sexuelles à l'école primaire

  Organisme : Hôpital Maisonneuve-Rosemont (Montréal)

  Objectif : sévices sexuels, carence affective

  Type d'intervention: prévention primaire auprès d'élèves

- Offenses sexuelles

  Organisme : Section des adolescents/tes du Centre Hospitalier Ste-Justine (Montréal)

  Objectif : sévices sexuels, sévices physiques, négligence

  Type d'intervention: formation d'intervenants et éducation scolaire dans une optique de prévention primaire

---

* Répertoire paru en 1984, voir Références.

- P.R.I.S.M.E.S. (projet de recherche, information, sensibilisation concernant les mineurs/es exploités/es sexuellement)

  Organisme : Département de santé communautaire (St-Jean, QC)

  Objectif : sévices sexuels, carence affective

  Type d'intervention: interventions communautaires sur le phénomène de la prostitution des jeunes

- Programme d'information pubertaire

  Organisme : Commission scolaire de l'Ile Perrot (Ile Perrot)

  Objectif : sévices sexuels

  Type d'intervention: acquisition de connaissances et développement d'attitudes positives face à la puberté

- Service d'aide à l'enfance et à l'adolescence

  Organisme : Centre psychiatrique de Roberval (Roberval)

  Objectif : sévices sexuels, négligence, carence affective

  Type d'intervention: prévention tertiaire

- Service de psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence

  Organisme : Hôpital Sacré-Coeur (Montréal)

  Objectif : sévices sexuels, négligence, carence affective

  Type d'intervention: prévention tertiaire par la dispensation de soins articulée autour de l'approche communautaire

- Service enfance et adolescence

  Organisme : Clinique de psychiatrie communautaire Jean-Talon (Montréal)

  Objectif : sévices sexuels, négligence, carence affective

  Type d'intervention: support aux regroupements d'entraide aux familles et aux intervenants

Annexe B - Recommandations du CCSF du Manitoba et conclusion de leur avis au gouvernement manitobain

1° Recommandations au sujet de la prévention des abus sexuels et de l'inceste:

To be carried out by the Child Abuse Program Coordinator, the Department of Education and each school division.

1. Incorporate education on sexual abuse of children directly into the school curriculum throughout all Manitoba school divisions.

2. Provide ongoing, up-to-date mandatory training and inservices on sexual abuse of children, for all school personnel (ie. teachers, principals, school nurses, guidance counsellors, childcare workers).

3. Involve parent-teacher groups in the planning and implementation of programs.

4. The Department of Education must support and implement the use of programs like the Actor's Showcase "Feeling Yes/ Feeling No" production, throughout all school divisions in Manitoba.

5. The Department of Education must arrange for financial subsidizing of such programs where needed.

6. Supplementation of the program with National Film Board productions where appropriate.

7. Up-date the "Teacher's Protocol" to include comprehensive coverage of incest and sexual abuse of children.

8. Ensure distribution of the protocol to all school personnel and to daycare centres.

9. Support (including financial) of non-government groups for the expansion of preventative programs (ie. "Feeling Yes/ Feeling No").

2° Extrait de la conclusion du document:

Some of our recommendations may be implemented more quickly than others. Most require a commitment of human and financial resources. The Advisory Council does not have the ability within its program to cost out their implementation. We have attempted to identify the urgency of the need, and we strongly recommend the commitment of funds necessary to meet short and long-term objectives, through a decision by the Manitoba Government determining the needs of these children as a high priority.

To address this problem in the longer term, whereby future generations of children will be equipped with the knowledge of their rights, the strength to trust their instincts on the difference between 'feeling yes' and 'feeling no', and the support of other family members and society when they do say no, requires secondary prevention such as the Actor's Showcase program and family life education in each school in the province.

To address the entrenched problem of men believing they have the right to abuse their authority as adult family members and exploit the trust of a child in taking sexual access whenever and however they wish, we must look at societal attitudes and sex-role stereotyping whereby boys grow up to be men who can perceive this as legitimate male behaviour.

From our analysis, we believe that addressing the sex-role stereotyping prevalent in society is the only sound method of <u>primary prevention</u> of incest.

Incest is a crime in which the overwhelming majority of offenders are male and the victims female.

We are beginning to understand the male/female power dynamics affecting such crimes as wife abuse and rape. Incest falls within the same framework.

When all parts of society confine our young people to roles narrowly determined by gender, and those roles promote passivity, acceptance and low self-esteem in females while fostering aggression, control and power in males, we should not be surprised by the results which confront us.

The most effective means of changing our children's perceptions of themselves and others, and their future behaviour as adults, must be through the education system which is in a unique position to reach every child.

We therefore put forward for your consideration a strong recommendation to commence the long-term primary prevention of incest through the development of a program which would systematically address sex-role stereotyping throughout the school system.

Annexe C

Liste des intervenantes et intervenants rencontrées(és)

CLSC Basse-Ville (Québec): Agnès Gaudreault

C.S.S. Laurentides-Lanaudière (zone Repentigny): Thomas Lebeau, Normand O'Brien, Annie Carson-Tempier, Denis Benoît, Viviane Rocourt (stagiaire), Line Yelle, Marie Giard, François Houde, Francine Bélanger (stagiaire), Chantal Laprise (stagiaire)

Campagne "Réagissons": Maurice Carrier (MSSS), Daniel Gagnon (MJQ)

Clinique des Jeunes St-Denis (Montréal): Monique Tessier

DSC Maisonneuve-Rosemont: Krystyna Pecko-Drouin, Chantal Perreault

Faculté des Sciences de l'Education, Université Laval: Pierrette Bouchard

Hébergement-Jeunesse (Ste-Foy): Liliane Allard

Mouvement contre le viol (Montréal): Diana Youros

Regroupement des CALACS: Diane Matte, Marjolaine Dufort

Théâtre de Carton: Jacynthe Potvin, Marie-Francine Hébert

Théâtre Pince-Farine-en-Ville: Jasmine Dubé

Viol-Secours (Québec): Elizabeth Laliberté

Autres personnes contactées autrement qu'en entrevue

CLSC Basse-Ville (Québec): Jeanne Dubeau, Marie Bernier, Evelyne Verdier

CLSC Guadeloupe (St-Georges de Beauce): Francine Vallée

C.S.S. de Québec: André Guay

C.S.S. Rivière-du-Loup: Hélène Barnabé

Comité de protection de la Jeunesse: Diane Guilbeault, Camille Messier

Parents Anonymes (Montréal): Jocelyn Paiement